

ASSISTANCE USAGERS

Par téléphone :

0 801 110 110 Service & appel
gratuits

8h30 - 18h30 du lundi au vendredi

Via le formulaire en ligne :
sur www.usager.viatrajectoire.fr
« Aide – Contacter l'Assistance »

Qui peut vous aider à remplir votre dossier ?

Par exemple :

- Assistants sociaux
- Associations spécialisées
- Maisons des solidarités
- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
- Communauté 360
- Conseil Départemental...



*Le Groupement Régional d'Appui
au Développement de la e-Santé*

Le GRADeS e-santé Centre-Val de Loire déploie l'outil d'orientation
ViaTrajectoire en région. Il assure la formation des professionnels.

ViaTrajectoire est un projet national soutenu par l'Agence Régionale de Santé
et les Conseils départementaux du Centre-Val de Loire.



> Pour les personnes accompagnées



ViaTrajectoire c'est quoi ?

Vous êtes :

- Une personne en situation de handicap,
- Son parent,
- Un proche aidant,
- Son représentant légal.



Vous cherchez une place dans un établissement ou un service médico-social.

Par exemple, vous cherchez une place dans un IME,
un foyer, un SAVS.



Le site internet www.usager.viatrajectoire.fr vous aide
à trouver un établissement qui vous correspond.
Ce service est gratuit.



Sur le site www.usager.viatrajectoire.fr :

- Trouvez une **liste d'établissements**,
- Remplissez un **Dossier Unique d'Admission (DUA)**,
- Envoyer ce dossier à **plusieurs établissements**,
- **Recevez la réponse** de ces établissements
sur le site www.usager.viatrajectoire.fr.



Vous vous connectez pour la première fois à votre DUA sur le site www.usager.viatrajectoire.fr

Vous avez fait une demande d'orientation à la MDPH,
la **Maison Départementale pour les Personnes Handicapées**.
Vous avez reçu votre décision d'orientation de la MDPH.



1. Connectez-vous sur le site www.usager.viatrajectoire.fr

2. Cliquez sur  **Créer / Gérer mon dossier**



3. Cliquez sur :

☒ **Accéder au suivi de vos décisions d'orientation et à votre dossier d'admission**

4. Sélectionnez votre MDPH.

- Saisissez votre n° de dossier.
- Votre numéro de dossier est sur la décision d'orientation de la MDPH.
- Saisissez votre mot de passe provisoire.
- Votre mot de passe provisoire est sur la décision d'orientation de la MDPH.



5. Créez un nouveau mot de passe.

Votre nouveau mot de passe doit contenir 12 caractères minimum.

- Au moins une lettre minuscule,
- Au moins une lettre majuscule,
- Au moins 1 chiffre,
- Au moins 1 caractère spécial par exemple @, !, ?



Confirmez votre nouveau mot de passe.

Saisissez votre adresse mail.

Vous créez votre DUA sur le site www.usager.viatrajectoire.fr

1. Connectez-vous sur le site www.usager.viatrajectoire.fr

- Saisissez votre numéro de dossier.
- Saisissez votre nouveau mot de passe.



2. Complétez votre dossier d'admission.

Saisissez les informations :

- Administratives,
- Parcours personnel,
- Vie quotidienne.



3. Cherchez des établissements dans **Annuaire ESMS**

Un ESMS est un établissement ou un service médico-social.



4. Choisissez des établissements qui vous correspondent.



5. Cliquez sur le bouton

 **Envoyer une demande**

6. Les établissements que vous avez choisis
reçoivent votre dossier.



7. Pour voir les réponses des établissements cliquez sur

Mes décisions et demandes

